

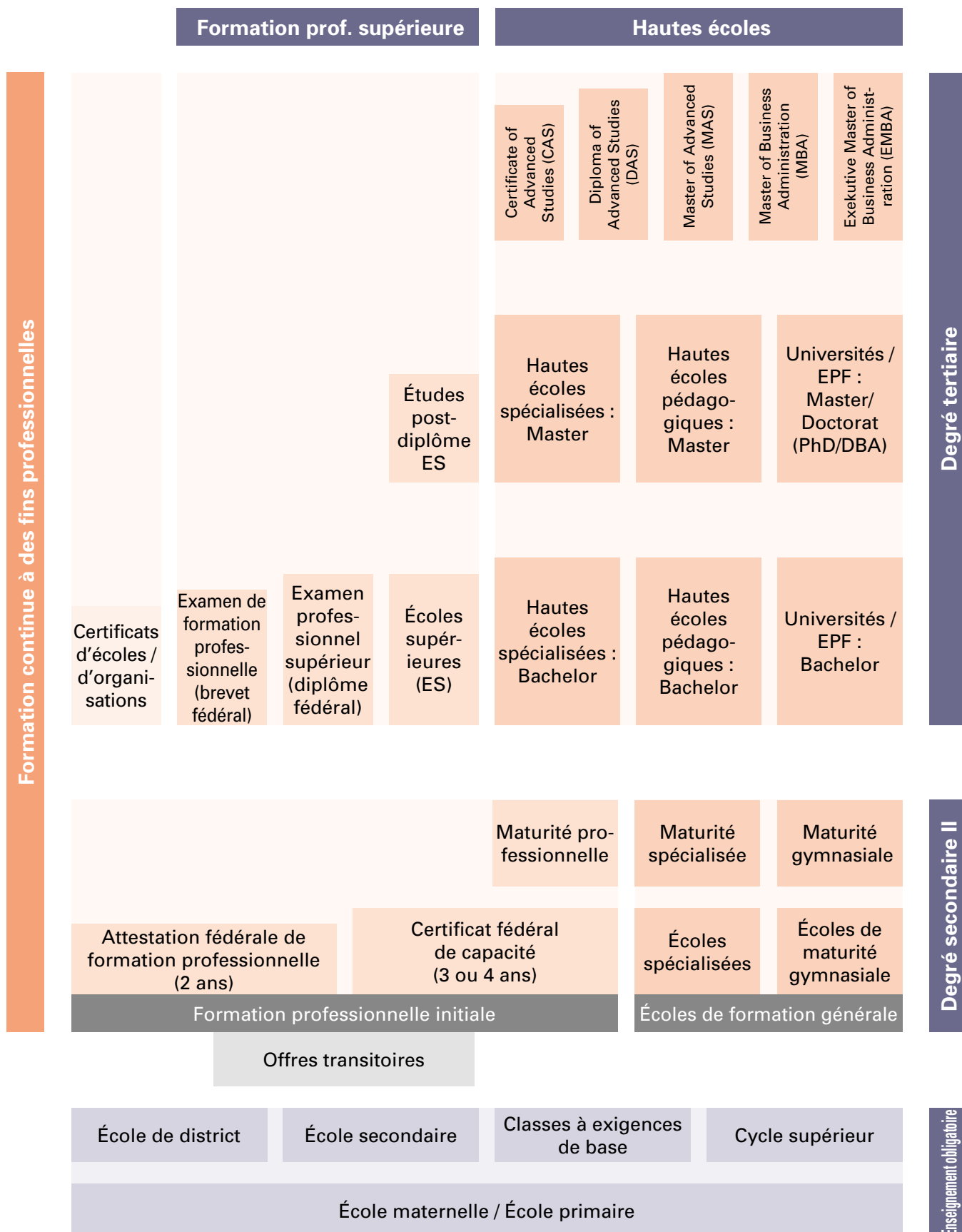
Formation de base et continue

Vue d'ensemble du système de formation suisse

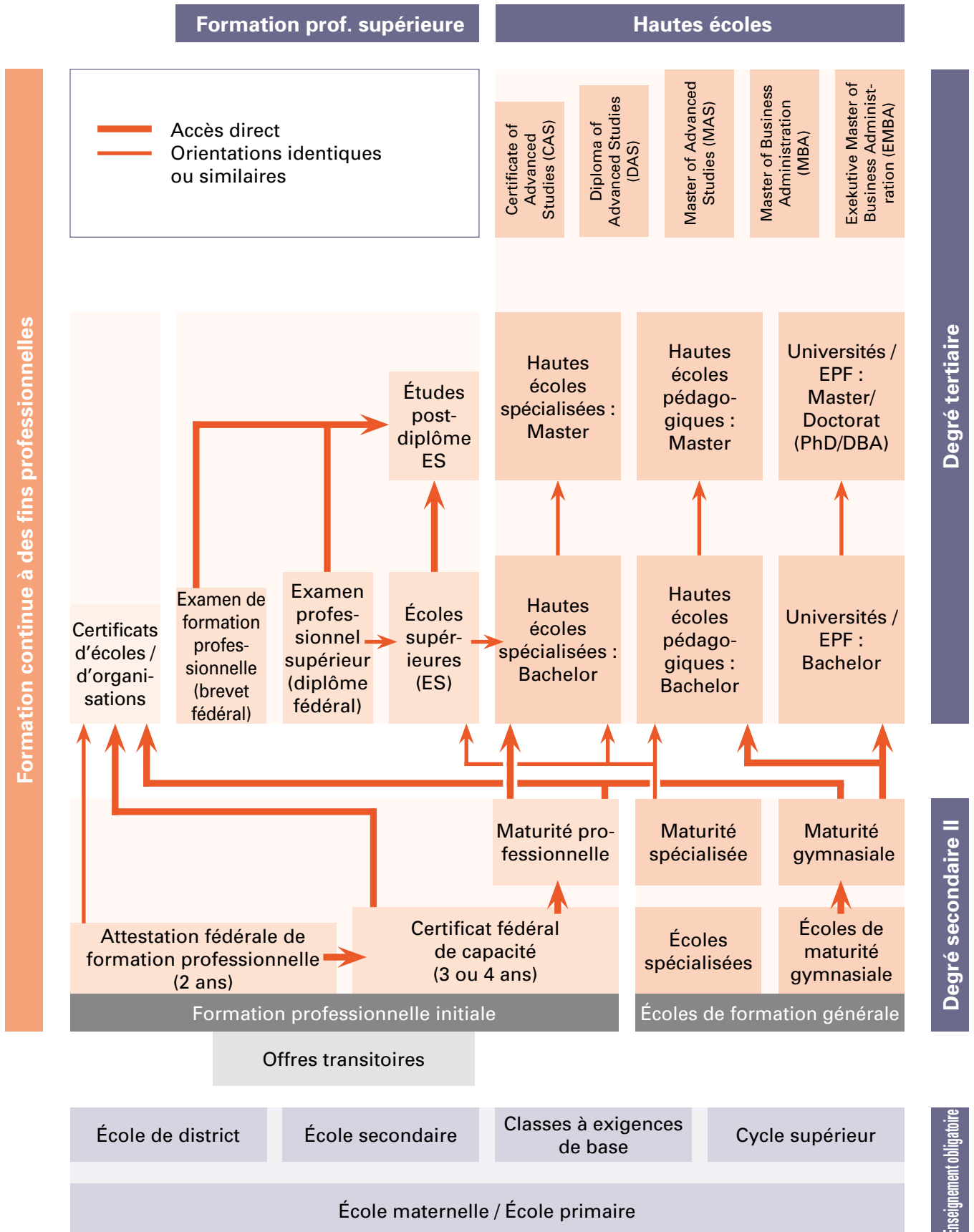
L'éventail de possibilités en matière de formation continue en Suisse est très large. L'aperçu de l'ensemble est très difficile, en particulier dans le degré tertiaire. Ausbildung-Weiterbildung.ch vous montre, avec un graphique pratique et des textes d'explication, les possibilités – de l'école primaire, en passant par une formation professionnelle initiale, jusqu'aux offres dans les domaines de la formation professionnelle supérieure et des hautes écoles.



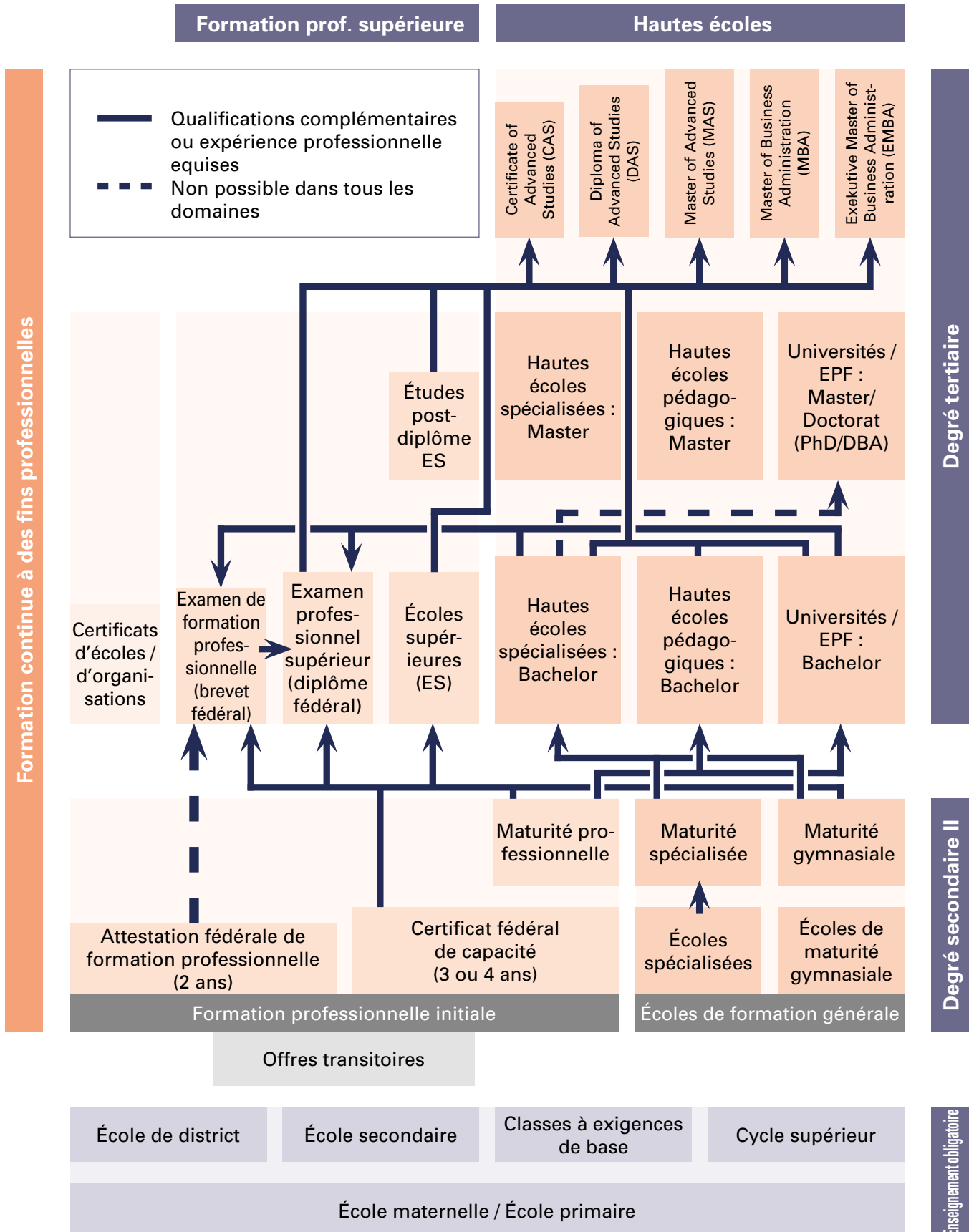
Aperçu du système de formation suisse



Systeme de formation suisse : Possibilités d'accès direct



Systeme de formation suisse : Accès avec des qualifications complémentaires ou de l'expérience professionnelle



Explications pour le graphique

Formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure s'adresse aux professionnels qui souhaitent approfondir leurs connaissances professionnelles. Le but de la formation consiste à transmettre des qualifications professionnelles plus élevées et à la préparation aux fonctions de cadres ou de professionnels de niveau supérieur. La formation professionnelle supérieure comprend les écoles supérieures, les examens de formation professionnelle classique et supérieure. Grâce à leur proximité avec la pratique, les diplômes sont très demandés par les entreprises.

Hautes écoles (comprennent HES, HEP, Uni)

Les écoles supérieures suisses sont constituées d'universités, de hautes écoles ainsi que de hautes écoles spécialisées et de hautes écoles pédagogiques. A l'inverse de la formation professionnelle supérieure, ces formations académiques se focalisent de plus en plus sur la recherche et les sciences. Les diplômes sont à deux niveaux, c. à d. qu'ils sont sanctionnés par un Bachelor ou un Master. Les universités proposent de plus le doctorat (PhD/DBA).

Le Bachelor d'une haute école spécialisée (HES) n'est pas identique au Bachelor d'une université. Les conditions d'admission sont en règle générale une formation professionnelle avec maturité professionnelle (hautes écoles spécialisées) ou une maturité gymnasiale (hautes écoles universitaires).

Degré tertiaire

Le degré tertiaire se divise en deux domaines : Le degré tertiaire A comprend la formation de base et continue au niveau des hautes écoles (haute école universitaire ou haute école spécialisée / haute école pédagogique) et le degré tertiaire B comprend la formation professionnelle supérieure (écoles supérieures, examens de formation professionnelle classique et supérieure).

De nombreuses nouvelles offres de formation continue au niveau études post diplômes EP, Certificate of Advanced Studies (CAS) et Master of Advanced Studies (MAS), examens de formation professionnelle classique et supérieure complé-

mentaires ont donné un élan supplémentaire à la formation continue en Suisse. Plus de 30 pour cent des adultes ont maintenant un diplôme de formation professionnelle supérieure. Tendence grandissante.

Degré secondaire II

Après l'enseignement obligatoire, les adolescents et les jeunes adultes entrent dans le degré secondaire II. Celui-ci comprend des formations générales et professionnelles. Dans la pratique, il s'agit de gymnases, d'écoles spécialisées ainsi que de formations professionnelles ou d'écoles professionnelles à temps plein.

Les formations au degré secondaire II durent en règle générale trois à quatre ans et donnent accès à une formation supérieure du degré tertiaire (p. ex. université, haute école spécialisée, cours préparatoires dans le cadre d'examens de formation professionnelles fédéraux classiques et supérieurs).

Enseignement obligatoire

L'enseignement obligatoire dure neuf ans. Il comprend le degré primaire et le degré secondaire I. L'introduction du concordat HarmoS dans 15 cantons instaure un enseignement obligatoire en maternelle et passe donc à onze ans. La compétence principale pour les écoles se situe au niveau des cantons. Les communes assurent l'accès gratuit de chaque enfant à une école publique.

Ecole primaire

L'école primaire englobe les cinq à six premières années de l'enseignement obligatoire. Elle est fréquentée par des enfants qui ont entre 6 et 13 ans. Les programmes sont définis par les cantons et sont donc variables. Le développement des capacités intellectuelles et créatives en constituent néanmoins partout le point central.

Les enfants fréquentent en règle générale l'école maternelle pendant un à deux ans avant leur scolarité. La maternelle n'est pas encore obligatoire partout, mais sa mise à disposition gratuite est large-

ment utilisée à travers toute la Suisse. Dans la foulée de l'accord inter-cantonal sur l'harmonisation de l'école obligatoire « HarmoS », le système sera uniformisé jusqu'à l'année scolaire 2015/16. A partir de là, les enfants des 15 cantons adhérents iront à l'école maternelle pendant deux ans.

Ecole de district

Dans le canton d'Argovie, l'école de district au degré secondaire I est l'école avec le niveau de formation le plus élevé. Elle dure de la 6ème à la 9ème année scolaire. Dans les autres cantons, l'école secondaire A est celle avec le niveau le plus élevé.

Ecole secondaire

La signification de l'école secondaire est différente d'un canton à l'autre. Dans beaucoup de cantons, elle est répartie dans différents niveaux dans lesquels l'école secondaire A ou spéciale représentent le niveau le plus élevé. Dans le canton d'Argovie par contre, il existe de plus l'école de district qui est au-dessus de l'école secondaire.

Cycle d'orientation classes à exigences de base

Dans beaucoup de cantons, le cycle d'orientation classes à exigences de base est l'école au plus bas niveau du degré secondaire I. Dans certains cantons, ce niveau est appelé école secondaire C, dans le canton de Zurich c'est le cycle supérieur.

Cycle supérieur

Dans le canton de Zurich, le cycle supérieur est l'école au plus bas niveau du degré secondaire I. Si non le terme « Niveau supérieur » est souvent utilisé comme synonyme pour le degré secondaire I.

Offres transitoires

Les offres transitoires s'adressent aux adolescents qui ne savent pas encore quel sera leur avenir professionnel ou qui n'ont pas encore trouvé de place d'apprentissage. Il existe également des possibilités pour se préparer à un métier précis (p. ex. cours préparatoire pour des formations créatives). Les offres qui consistent à établir une transition entre l'enseignement obligatoire et l'apprentissage ou une école supérieure sont désignées comme offres transitoires.

Attestation fédérale de formation professionnelle

L'attestation fédérale de formation professionnelle atteste d'un diplôme pour une formation initiale pratique de deux ans. Le titre est reconnu au niveau fédéral et remplace progressivement l'apprentissage élémentaire dans beaucoup de métiers. L'attestation de formation professionnelle s'adresse à des adolescents doués au niveau pratique mais avec certaines lacunes et débouche sur une qualification professionnelle reconnue. Comme pour un apprentissage de trois ou de quatre ans, la formation initiale de deux ans est constituée d'activités pratiques, de cours à l'école professionnelle ainsi que de cours interentreprises. Après avoir obtenue l'attestation fédérale de formation professionnelle, il est possible d'effectuer un apprentissage court (admission dans la deuxième année de scolarité).

Certificat fédéral de capacité

Certificat fédéral de capacité est délivré après avoir réussi un apprentissage de trois ou quatre ans. Un examen de fin de cycle doit être fait lors de la dernière année de scolarité pour l'obtenir. Celui-ci est constitué d'une partie pratique et d'une partie théorique. Pendant leur apprentissage, les apprentis travaillent dans leur entreprise et fréquente l'école professionnelle. La fréquentation complémentaire de l'école de maturité professionnelle est possible.

Maturité professionnelle

La maturité professionnelle comprend une formation professionnelle de base et une formation générale élargie. Elle peut être faite pendant l'apprentissage ou plus tard lors de la deuxième voie de formation (une année pleine, un an et demi à deux ans en alternance). Les titulaires d'une maturité professionnelle ont directement accès à tous les cycles des hautes écoles spécialisées. Des études universitaires leur sont également ouvertes en effectuant un examen transitoire.

Ecoles de culture générale

Les écoles de culture générale remplacent les anciennes écoles du degré diplôme dans les domaines professionnels de la santé, du social, de la pédagogie, de la communication / information et de l'art. Elles initient le domaine professionnel correspondant après l'enseignement obligatoire. L'école de culture

générale dure trois années, délivre une maturité spécialisée et prépare essentiellement à la poursuite des études dans des écoles supérieures ou des hautes écoles spécialisées dans le domaine professionnel correspondant. Une année de pratique est souvent exigée en complément pour accéder à ces dernières.

Ecoles spécialisées

Les écoles spécialisées remplacent les anciennes écoles du degré diplôme dans les domaines professionnels de la santé, du social, de la pédagogie, de la communication / de l'information, de la création / de l'art et de la musique / du théâtre. Après l'enseignement obligatoire, elles mènent à un de ces domaines professionnels via une combinaison d'enseignement général et professionnel. L'école spécialisée dure trois années, délivre un brevet professionnel qui permet l'accès direct à des formations spécifiques auprès des écoles supérieures.

Maturité spécialisée

La maturité spécialisée peut être acquise après un diplôme professionnel, par un stage d'un an dans la spécialité correspondante. Celle-ci est valable à travers toute la Suisse et permet l'accès à certaines formations auprès des hautes écoles spécialisées dans la profession.

Ecoles gymnasiales

La durée de fréquentation du gymnase est différente d'un canton à l'autre, mais elle est au minimum de quatre ans. Cela parce que dans certains cantons, le gymnase est rattaché à l'enseignement obligatoire du degré secondaire I, dans d'autres par contre, il englobe déjà la dernière partie de l'enseignement obligatoire. Selon le canton et l'école, les élèves peuvent choisir différentes options comme les langues, la physique, l'économie ou la création artistique.

Maturité gymnasiale

Les possesseurs d'une maturité gymnasiale ont directement accès à la plupart des formations auprès des universités et des écoles polytechniques fédérales (EPF). La fréquentation d'une haute école spécialisée est également possible avec un an d'expérience professionnelle.

Pour les adultes il est possible d'obtenir ultérieurement la maturité fédérale auprès d'une école de maturité cantonale pour adultes ou d'une école de maturité privée.

Certificats d'écoles et d'organisations

Les certificats d'écoles et d'organisations ne sont pas reconnus par le secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation. Mais cela ne signifie pas que les diplômes des branches correspondantes soient moins reconnus ou qu'ils soient de moindre qualité que les diplômes reconnus au niveau fédéral. Il existe de multiples offres de formation qui délivrent des certificats qui sont néanmoins bénéfiques et offrent de belles carrières professionnelles. Par exemple dans le domaine des cours de langues ou des formations continues spécifiques à une branche.

Examen de formation professionnelle (certificat fédéral de formation professionnelle)

Avec l'obtention d'un examen de formation professionnelle, les diplômé(e)s sont assuré(e)s de posséder un certificat fédéral de formation professionnelle pour le cycle correspondant. Celui-ci donne accès à des postes pour lesquels sont demandées des connaissances professionnelles approfondies et / ou des qualités de management. Une formation pour préparer l'examen de formation professionnelle dure en règle générale un an et elle est dispensée par thème (p. ex. spécialistes PR). Il n'existe en règle générale qu'un seul examen de fin de cycle national par an et par spécialité, pour lequel le niveau est relativement élevé.

Examen de formation professionnelle supérieure (diplôme fédéral)

Avec l'obtention d'un examen de formation professionnelle supérieure, les diplômé(e)s sont assuré(e)s de posséder un diplôme fédéral de formation professionnelle pour le cycle correspondant. Celui-ci suit souvent un certificat fédéral de formation professionnelle et bénéficie d'une meilleure reconnaissance. Les formations durent en règle générale trois à quatre semestres et sont plutôt enseignées de manière spécifique à un thème (p. ex. conseiller PR), à l'inverse de celles dispensées dans les écoles supérieures (ES) Il n'existe en règle générale qu'un

seul examen de fin de cycle national par an et par spécialité, pour lequel le niveau est relativement élevé.

Ecoles supérieures (ES)

Les écoles supérieures (ES) font parties de la formation professionnelle supérieure. Elles ont plutôt une orientation généraliste (p. ex. économiste d'entreprise ES ou technicien(ne) ES), mais de plus en plus de formations spécifiques à un thème ou une branche (p. ex. responsable commercial(e) ES, économiste bancaire ES) sont proposées. Le lien avec la pratique est grand, les problèmes professionnels du quotidien sont mis en avant. Les formations dans les écoles supérieures durent en règle générale trois ans et sont sanctionnées par un diplôme fédéral. Celui-ci est supérieur au certificat fédéral de formation professionnelle. L'examen de fin de cycle est réalisé via un transfert permanent de la pratique grâce à des travaux (travaux pratiques, travaux semestriels, mémoire), mais peut également, en fonction de l'école, être constitué d'un examen classique.

Formations post-grade ES

Les écoles supérieures (ES) proposent également des formations post-grade (EP) en complément de leurs formations. Celles-ci permettent une spécialisation et un approfondissement complémentaires dans une spécialité précise. Les diplômé(e)s de ces formations, qui durent en règle générale un an, obtiennent un diplôme fédéral et peuvent en porter le titre correspondant (p. ex. « Responsable en hôtellerie diplômé(e) EP ES »). L'examen de fin de cycle est réalisé via un transfert permanent de la pratique grâce à des travaux (travaux pratiques, travaux semestriels, mémoire), mais peut également, en fonction de l'école, être constitué d'un examen classique.

Hautes écoles spécialisées : Bachelor

La formation au Bachelor constitue le premier degré d'études auprès d'une haute école spécialisée et dispense des connaissances professionnelles de base. En règle générale, elle dure six semestres (à temps plein) ou huit semestres (en alternance) et se termine par une thèse de Bachelor. 180 points ECTS

sont attribués. Une maturité professionnelle ou spécialisée est nécessaire. Une année d'expérience professionnelle est exigée en cas de maturité gymnasiale.

Hautes écoles pédagogiques : Bachelor

La formation au Bachelor constitue le premier degré d'une formation auprès d'une haute école pédagogique et dispense les connaissances scientifiques et pédagogiques de base pour l'enseignement dans une école publique. Elle dure généralement six semestres à temps plein avec des stages. 180 points ECTS sont attribués. Les cours pour le niveau maternelle et primaire mènent au Bachelor et à un diplôme d'enseignement pour le niveau correspondant. Une maturité gymnasiale ou une maturité pédagogique dans une spécialité est demandée pour l'admission. Avec une maturité professionnelle ou une maturité pédagogique dans une autre spécialité, l'admission est également possible avec un examen de passage réussi. Un diplôme d'enseignement ou Bachelor reconnu par le CDIP peut également permettre l'admission.

Universités / EPF : Bachelor

La formation au Bachelor constitue le premier degré d'études à une université ou EPF et dispense des connaissances de base théoriques destinées aux recherches. En règle générale, elle dure six semestres et se termine par une thèse de Bachelor. 180 points ECTS sont attribués. Une maturité gymnasiale est nécessaire. Pour une maturité professionnelle, il faut de plus passer un examen transitoire auquel il s'agit de se préparer soigneusement. Différentes écoles proposent en règle générale des offres correspondantes de formations permanentes. Celles-ci durent deux à trois semestres. La préparation à l'examen peut également se faire par autoformation.

Hautes écoles spécialisées : Master

Un Master consécutif ou un Master de formation se base sur la formation au Bachelor et peut être suivi à temps plein ou en parallèle de l'activité professionnelle. Il constitue ainsi le deuxième degré d'études à une haute école spécialisée et dispense des connaissances approfondies et particulières. La forma-

tion au Master dure deux à quatre semestres et se termine par une thèse de Master. Les titres protégés suivants sont remis en fonction de la spécialité lors de la réussite en fin d'études : MSc = Master of Science (en mathématiques, informatique, sciences naturelles, sciences économiques, ingénierie, médecine) ou MA = Master of Arts (sciences humaines, sciences sociales, art). 90–120 points ECTS sont alloués pour une formation au Master consécutif. Les hautes écoles spécialisées permettent partiellement l'accès aux programmes de doctorat via des coopérations avec des universités nationales et étrangères.

Hautes écoles pédagogiques : Master

En complément de la formation au Master consecutive, les hautes écoles pédagogiques proposent également des formations au Bachelor et au Master d'un seul tenant qui aboutissent directement au Master. La formation dure entre 3 et 9 semestres et peut être suivie à temps plein ou en parallèle de l'activité professionnelle / familiale. Le contenu de la formation sert à approfondir et à se spécialiser pour le diplôme d'enseignement du degré secondaire I. 90 à 120 ou 270 points ECTS sont attribués en fonction de la formation. La formation réussie et l'obtention d'un Master donne le titre protégé de « Master of Arts ». Le diplôme de Master pour le degré secondaire I est complété par un diplôme d'enseignement pour toute la Suisse. L'admission nécessite soit un diplôme de Bachelor du degré inférieur soit une maturité gymnasiale ou une maturité professionnelle avec examen de passage. Un diplôme d'enseignement ou Bachelor reconnu par le CDIP peuvent également permettre l'admission.

Universités / EPF : Master / Doctorat (Master / DBA)

Un **Master consécutif** ou un Master de formation se base sur la formation au Bachelor et peut, selon la spécialité, être suivi à temps plein ou en parallèle de l'activité professionnelle. Il constitue ainsi le deuxième degré d'études d'une formation universitaire ou EPF et dispense des connaissances approfondies et particulières. La formation au Master dure deux à quatre semestres et se termine par une thèse de Master. Différents titres sont remis en fonction de la spécialité lors de la réussite à la fin d'une université ou de l'EPF : MSc = Master of Science (en mathéma-

tiques, informatique, sciences naturelles, sciences économiques, ingénierie, médecine), MA = Master of Arts (sciences humaines, sciences sociales, art, théologie), Master of Engineering (M. Eng.), Master of Laws (LL. M.), Master of fine Arts (M. F. A.), Master of Music (M. Mus.) ou Master of Education (M. Ed.). 90–120 points ECTS sont attribués. Il est ensuite possible d'obtenir le **doctorat (PhD ou DBA)** à la suite d'un Master. Le doctorat est le titre le plus élevé d'une formation académique et nécessite une importante thèse de doctorat. Le Doctor of Philosophy (PhD) et le Doctor of Business Administration (DBA) correspondent au même niveau.

Initialement, le DBA a été développé par l'université américaine de Harvard. Il se focalise sur le transfert de connaissances entre les besoins pratique de l'économie d'entreprise et la recherche universitaire. Le DBA est ancré dans la formation en management des universités anglo-saxonnes et n'a pas d'équivalent dans le système d'écoles supérieures de langue germanique. En Suisse, les DBA sont parfois proposés par les Business Schools en coopération avec des universités étrangères.

Le PhD correspond par contre à un doctorat de recherche en sciences et il est essentiellement destiné à embrasser une carrière académique. Les conditions d'admission sont définies par les règlements de promotion des différentes universités.

Certificate of Advanced Studies (CAS)

Un CAS (Certificate of Advanced Studies) est une courte formation continue auprès d'une haute école. Elle dure en général un semestre et elle est effectuée en parallèle de l'activité professionnelle. CAS n'est pas un titre protégé au niveau fédéral et il peut être comparé au niveau international uniquement sur la base des points ECTS obtenus (en règle générale 10–15 ECTS).

Diplôme de formation continue universitaire (DAS)

Un DAS (Diploma of Advanced Studies) est une courte formation continue auprès d'une haute école et se termine en règle générale par un mémoire. Une formation dure en général deux à trois semestres et il est effectué en alternance. DAS n'est pas un titre protégé au niveau fédéral et il peut être

comparé au niveau international uniquement sur la base des points ETCS obtenus (en règle générale 30 ECTS).

Maîtrise d'études avancées (MAS)

Un MAS (Master of Advanced Studies) est une formation continue en alternance auprès d'une haute école pour des spécialistes confirmés. Il équivaut à 60 ECTS, dure en règle générale quatre semestres et correspond à une ex-formation post-grade avec thèse de Master complémentaire. Il ne doit pas être confondu avec un Master de formation, le deuxième degré d'une formation. Un MAS est comparable à un EMBA. L'EMBA est une formation continue généraliste en économie, alors que le MAS correspond à un perfectionnement dans la spécialité. Le MAS est délivré uniquement en Suisse, l'EMBA existe également au niveau international. L'obtention des deux Master de formation continue (MAS / EMBA) auprès des hautes écoles est un titre reconnu par la confédération suisse.

Master of Business Administration (MBA)

Dans les pays anglo-saxons (USA, Grande Bretagne, Australie, etc.), le MBA (Master of Business Administration) est une formation en alternance de dirigeants et de manager pour jeunes professionnels sans connaissances économiques et qui se dirigent vers des postes de cadre. Un EMBA (Executive Master of Business Administration) est par contre une formation en alternance approfondie de dirigeants et de manager pour des professionnels qui ont déjà un poste de cadre. Les écoles suisses qui proposent une formation MBA ont dilué de plus en plus cette délimitation au cours de ces dernières années.

Exekutive Master of Business Administration (EMBA)

Un EMBA (Executive Master of Business Administration) est une formation en alternance approfondie de manager et s'adresse à des spécialistes ou des dirigeants expérimentés ou non économistes qui souhaitent se qualifier dans le domaine du management.

Sous www.ausbildung-weiterbildung.ch figurent de précieuses informations pour votre carrière professionnelle comme par exemple des listes de contrôle, guides, profils professionnels et écoles. Avec un clic sur une formation ou un séminaire, vous accédez à une liste avec les fournisseurs correspondants. Les fournisseurs de formations et de séminaires sont présentés par un portrait succinct et vous avez la possibilité de leurs envoyer directement une demande de documents complémentaires.

**[Ausbildung-Weiterbildung.ch](http://www.ausbildung-weiterbildung.ch) –
Rapide, ciblé, compétent.**